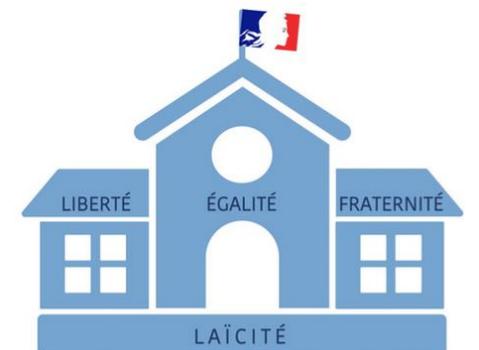


Principe de Laïcité et Valeurs de la République

MERCREDI 18 JANVIER 2023

ROUEN NORD



Une formation de 9h en trois temps

Temps 1 : mercredi 14 décembre 3h

→ histoire, juridique et charte de la Laïcité

Temps 2 : mercredi 18 janvier 3h

→ cas pratiques (**Vadémécum**) et ateliers

Temps 3 : en équipe d'école lors de conseils des maitres 3h

→ enseignement et protocole en cas d'atteinte aux valeurs de la république

PLAN du temps 2

- A. Parcours citoyen, EMC et charte de la laïcité 30 min**
- B. Etude de cas pratiques et réponses du vadémécum 1h**
- C. Ateliers avec fiche de synthèse pour mutualisation 1h**

Le parcours citoyen L'EMC et la charte de la Laïcité

Transmettre et faire vivre les valeurs de la République

Références:

Programmes – 2015- Ajustements rentrée 2018-

« L'enseignement moral et civique a pour ambition la construction d'une culture morale et civique fondée sur l'articulation des trois éléments constitutifs de toute culture : des valeurs, des savoirs et des pratiques . »



Pierre Kahn, Professeur des Universités en sciences de l'éducation



Quelles valeurs ?

Valeur : sens et idéal donnés à l'existence

Comprendre
les valeurs
pour les faire
vivre.



Liberté

D'opinion
De religion
De pensée
De conscience
D'expression

Egalité

Égalité en droits

Refus des
discriminations

Fraternité

Acceptation de l'autre
Tolérance
Respect des libertés
Ouverture aux autres et au monde

Des droits

Liberté de conscience
Liberté des croyances
Liberté des idées
Liberté d'apprendre = Égal accès
à la culture et aux savoirs.

Des devoirs

Respect des idées et des croyances : Laïcité
Obligation d'assiduité pour tous les enseignements =
LE SAVOIR (Connaissance pour être libre)
Respect des choix pédagogiques.

Comment faire vivre les valeurs de la République?

Continuité de la maternelle au lycée pour la première fois dans les programmes.

Le Parcours citoyen fil conducteur pour vivre les valeurs de la République.

Présentation du parcours citoyen

Mon parcours citoyen _ Livret élève

Progression vierge par cycle

Recensement des actions



PARCOURS CITOYEN



Acquisition de
connaissances
(Cadre des
enseignements)



Rencontres avec
des acteurs ou des
institutions à
dimension
citoyenne



Engagements dans
des projets ou
actions éducatives
à dimension
citoyenne

Formation de l'élève sur le temps de sa scolarité et sur les temps
éducatifs de la primaire au secondaire

Le parcours citoyen et les grands champs de l'éducation à la citoyenneté



La participation à la vie sociale des élèves (VSE)

- Engagements associatifs
- L'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'engagement moral.

Grandes figures de l'engagement scientifique, humanitaire.



Participation démocratique



Ex : conseils d'élèves, responsabilités de classe, d'école, parlement des enfants.

Valoriser la prise de responsabilités dans la classe, dans l'école.

Coopération, entraide.
Fraternité, solidarité.

Elaboration et mise en œuvre de projets, concours de classe, d'école.
Tutorat, coopération, médiation.



Passeport citoyen



Secours à autrui :
attestation APS.

Développement durable

Actions et projets en lien avec le développement durable.



Le parcours citoyen



BO du 30/07/2020

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39771

- Formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen
- Respect des 4 valeurs et principes majeurs de la République française : la liberté, l'égalité, la fraternité, la Laïcité

Acquérir et partager les valeurs de la République

Respecter autrui

- La morale adossée aux valeurs de la République
- Dignité et intégrité pour soi et les autres
- Droits et devoirs de chacun
- Respecter la liberté d'autrui
- Respecter ses conceptions philosophiques et religieuses

EMC
ET
INTERDISCIPLINARITÉ

Construire une culture civique

- Culture de la sensibilité
- Culture de la règle et le droit
- Culture du jugement
- Culture de l'engagement



Fil conducteur de l'EMC

Ces 3 finalités sont intimement liées entre elles

Engagement des équipes d'école dans le plan de formation laïcité

Réflexion des enseignants en formation soit :

- un projet d'actions
- une progression
- une programmation de cycle
- un parcours citoyen pour tous les cycles

Inclusion

Droit à la différence
EPS et handisport
Littérature thématique
Arts du Monde
...

Pratiques spécifiques

Pratiques collaboratives
Tutorat
Débat démocratique
Conseil d'élèves
...

Vie de classe

Responsabilités
Aménagement de l'espace
Droits et devoirs
Droit à l'erreur
Élections délégués
Messages clairs
...

Disciplines

EMC (rencontre élus, symboles,...)
EPS (respect des règles, coopération,...)
HISTOIRE (devoir de mémoire, journées mémorielles,...)
EMI (dangers des réseaux, infos/intox,...)

Cour de récréation

Egalité filles-garçons
Aménagement de l'espace
Banc de l'amitié
Harcèlement
...



La neutralité

Une posture professionnelle
à développer



Engagement des équipes d'école dans le plan de formation laïcité

Laïcité

- plantation d'un arbre de la laïcité, d'année en année cela devient le verger de la laïcité, qui accueille tous les élèves;
- réalisation d'un arbre de la laïcité (avec les mains peintes des élèves, de couleurs différentes, représentant les feuilles, avec un message écrit sur chacune en lien avec la liberté de conscience)
- des saynètes, représentations jouées par les élèves; mise en scène
- réalisation de dessins, de poèmes, de chants sur les valeurs (liberté, égalité, fraternité, le lien avec la laïcité devra être expliqué par l'enseignant)
- travail sur la charte de la laïcité (il existe une version pour enfant)
- travail sur des albums jeunesse ;
- 9 décembre : Journée de la Laïcité ;

Site de la mission Respecter Autrui
<https://respecter-autrui.spip.ac-rouen.fr/>



La journée de la laïcité



J'enseigne

Je me forme

Scolarité de l'élève

Écoles et établissements

Disciplines et thématiques



Accueil > Disciplines et thématiques > Citoyenneté et valeurs de la République > Laïcité > La laïcité à l'École : outils et ressources

laïcité

éducation à la citoyenneté - valeurs républicaines

Sommaire

Le principe de laïcité

Se former à la laïcité

Le coffret Guide républicain

Des documents pour faire vivre la laïcité à l'École

Ressources pédagogiques pour les enseignants

Ressources pédagogiques à destination des élèves

La laïcité à l'École : outils et ressources



La politique éducative de transmission de la laïcité à l'École a pour vocation de fournir aux enseignants et personnels éducatifs tous les outils pour se former à la laïcité, connaître les différents cas d'application avec pour finalité de faire comprendre le sens de la laïcité aux élèves. Les ressources nationales comportent des outils de formation, des références institutionnelles, associatives et de partenaires de l'éducation nationale, afin de construire une culture et des réflexes communs.

Pour vous aider
à faire vivre
vos projets

[RESERVE CITOYENNE SUR
PORTAIL METIER](#)



Le Vadémécum : réponses à des cas pratiques

DES CAS PRATIQUES

Stratégie face à un cas pratique

De qui parle t'on ?

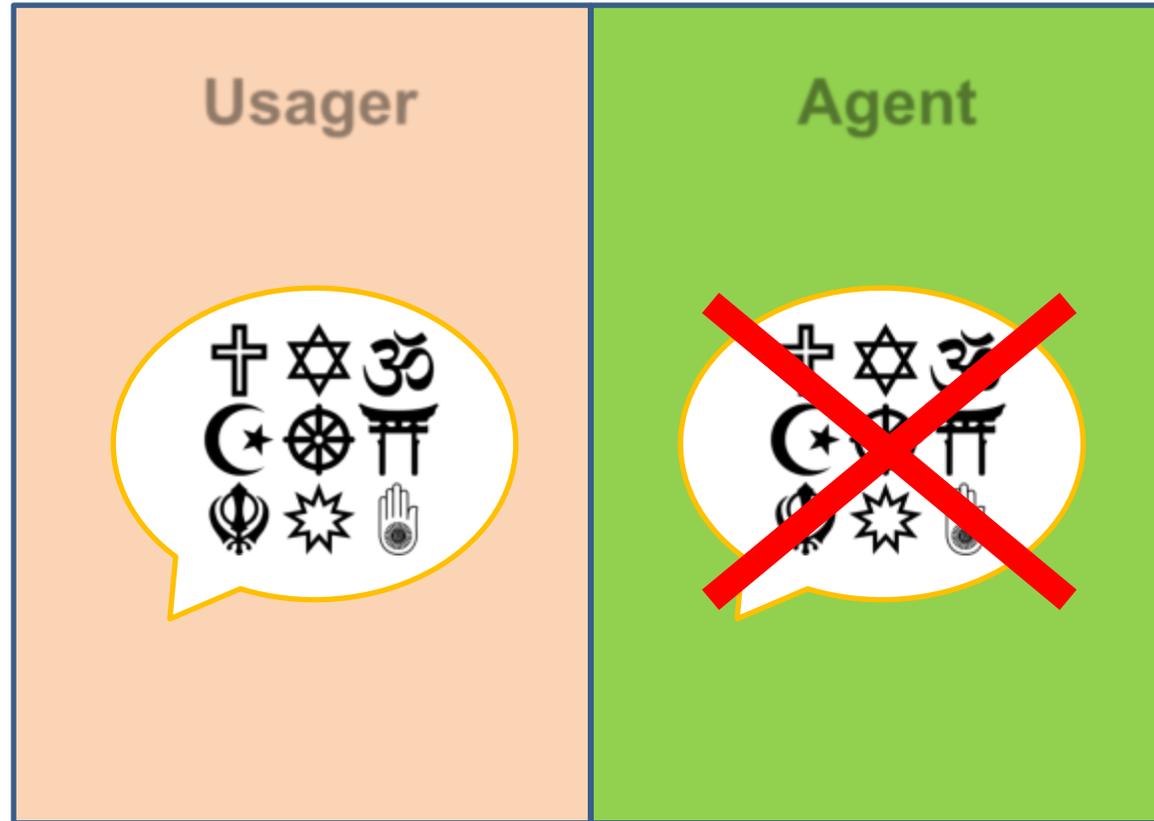
1. Agent/Usager
2. parents d'élève, élève, partenaire de l'école,...

Quels outils ?

le vademécum de la laïcité à l'école
La charte de la Laïcité à l'école



Services publics



**Liberté de
conscience**

**Neutralité de
l'Etat**

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ DANS LES SERVICES PUBLICS

SERVICES
PUBLICS+

LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Pour assurer cette conciliation entre liberté de conscience de chacun et égalité de tous, la laïcité s'impose à l'ensemble des services publics, quel que soit leur mode de gestion.

LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Toute discrimination dans l'accès aux emplois publics et le déroulement de carrière des agents est interdite.

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions.

Tout agent du service public incarne les valeurs de ce dernier et est tenu de se montrer exemplaire dans l'exercice de ses fonctions. Il doit traiter également tous les usagers et respecter leur liberté de conscience.

Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, quelles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. S'ils peuvent bénéficier d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse, c'est à la condition qu'elles soient compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service. Il appartient au chef de service de faire respecter les principes de neutralité et de laïcité par les agents sur lesquels il a autorité.

Les mêmes obligations s'appliquent aux salariés de droit privé lorsqu'ils participent à une mission de service public.

LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

Tous les usagers sont égaux devant le service public. Ils peuvent exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public et des lois qui le régissent, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. Les usagers doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.

Le principe de laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

A ce titre, ils ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public en se fondant sur des considérations religieuses. Dans les cas les plus graves, des sanctions pénales peuvent être appliquées.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires ont droit au respect de leurs croyances et d'exercer leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Vademecum

Juillet 2021

	Cas pratiques Laïcité	Vadémécum
1	Des parents peuvent exiger des repas de substitution à la cantine pour leur enfant.	Fiche 11
2	Un parent peut refuser que son enfant fasse une sortie car elle comprend la visite d'un monument religieux.	Fiche 8 et BO des programmes
3	Une maman, portant un voile, peut accompagner une classe à la piscine.	Fiche 22
4	L'école organise un marché de Noël. Des parents peuvent dénoncer cette manifestation au nom de la laïcité.	Fiche 16
5	Un enseignant a le droit de porter un signe religieux discret.	Fiche 19
6	Des parents peuvent refuser que leur enfant apprenne la loi de l'évolution de Darwin, contraire à leurs croyances.	Fiche 8 et BO des programmes
7	Un parent a le droit de refuser que sa fille joue au foot avec les garçons dans la cour.	Fiches 2 et 17
8	Un élève a-t-il le droit de faire sa prière pendant une classe transplantée ?	Fiche 14
9	Une jeune femme se présente pour le poste d'emploi civique. Elle vient à l'entretien avec un foulard sur la tête.	Fiche 19 jurisprudence Bandana
10	Un enseignant prévient ses collègues qu'il occupe la bibliothèque le midi pour faire sa prière.	Fiche 14 (lieu de prière) et fiche 22

	Cas pratiques Laïcité	Vadémécum
11	Une élève sort des vestiaires de la piscine avec une tenue qui couvre la majorité de son corps. Le chef de bassin refuse sa tenue et donc qu'elle aille dans l'eau.	Fiche 3 jurisprudence « burkini » + règlement des piscines
12	Des parents refusent que leur fille participe à une séance où les élèves apprennent les gestes de sécurité à vélo, au motif que cela peut engendrer des conséquences corporelles irréversibles.	Fiche 8 + enseignement obligatoire (savoir rouler)
13	Une ATSEM porte une croix en bois visible sur ses vêtements. Le directeur de l'école lui demande de l'enlever sur ses heures de travail.	Fiche 18 =fonctionnaire
14	Une fillette en GS porte une médaille de baptême à l'école. L'équipe éducative indique aux parents qu'elle doit venir sans. Ils se plaignent de cette position au nom de la laïcité.	Fiche 3, signe discret, sécurité (règlement intérieur de l'école)
15	Un élève refuse de manger et de boire lors d'une sortie scolaire au nom de ses principes religieux.	Fiche 10
16	Une AESH arrive à l'école avec une tenue ostensiblement religieuse. Elle l'enlève avant de prendre ses fonctions.	Fiche 18 (avant/pendant le service)
17	Lors d'une sortie scolaire, un parent demande à s'absenter quelques minutes sur la pause pique-nique pour faire sa prière.	Fiche 22, encadrement et sécurité

	Cas pratiques Laïcité	Vadémécum
18	Lors de la remise des évaluations en mains propres, un parent vous demande de s'installer dans une salle vide pour faire sa prière.	Fiche 1 (école = lieu neutre)
19	Lors d'une sortie scolaire, à la pause déjeuner, un parent sépare les élèves en deux groupes pour éviter les problèmes : les filles d'un côté et les garçons de l'autre.	Fiche 17
20	Une mère d'élève de PS vient inscrire son enfant à l'école maternelle. Elle porte un voile qui lui couvre le visage.	Fiche 22 + loi de 2010
21	Pour illustrer le cours sur la 2de guerre mondiale, un parent d'élève vous propose le témoignage d'un membre de sa famille. Celui-ci arrive à l'école et vous constatez qu'il porte une kippa.	Fiche 23 un témoignage
22	Un service civique ne vient pas travailler, sans vous prévenir, invoquant une fête religieuse figurant sur la liste des fêtes reconnues.	Fiche 21 + liste des fêtes religieuses
23	Un parent garde systématiquement son enfant tous les mardis matins pour lui faire manquer la séance de piscine.	Fiche 8 et fiche 9 + enseignement obligatoire (savoir nager)
24	Lors du conseil d'école, des parents dénoncent les repas dits de Noël, de Pâques, etc. et demandent leur suppression.	Fiche 1 et fiche 2 = prérogative de la mairie
25	Des parents viennent vous voir afin de changer leur enfant de classe. Ils préféreraient que leur fille soit dans la classe d'une femme et non d'un enseignant.	Fiche 17 et fiche 2

	Cas pratiques Laïcité	Vadémécum
26	Une AESH, mère d'élèves dans une autre école, ne comprend pas pourquoi elle ne peut pas garder un turban sur ses cheveux.	Fiche 18 + charte de la laïcité dans les services publics
27	Une mère d'élève se plaint que sa fille soit la cible des violences d'un autre élève dans le champ du handicap. Elle demande un changement de classe pour sa fille.	Fiche 1
28	Un élève profite de la récréation pour faire sa prière et invite trois camarades à faire la même chose.	Fiche 21
29	Après les vacances d'été, des parents vous demandent d'appeler leur fille Léo au lieu de Léa.	Fiche 1
30	Une mère de famille reproche à une enseignante d'avoir fait une séance de sciences sur la reproduction humaine.	Fiche 8, circulaire du 30/09/2022 relative à l'éducation sexuelle à l'école

Ateliers : des orientations



Les ateliers

1. Le parcours citoyen : le construire pour le faire vivre à l'échelle de son école, décliner éventuellement un livret de l'élève

Supports : programmation/progression du parcours citoyen, grille vierge par cycle, exemple livret élève

2. Actions pour faire vivre la Laïcité et les valeurs de la République à l'échelle de l'École : règlement intérieur : droits, devoirs et communication des principes et valeurs de la République + gestes professionnels au quotidien + aménagement des espaces+ actions spécifiques à l'échelle de l'école (journée de la laïcité, conseil des élèves, coopérative d'école)

Supports : règlement départemental, règlement existant dans l'école, la charte de la Laïcité

3. Actions pour faire vivre la Laïcité et les valeurs de la République à l'échelle de la classe : enseignements et actions particulières

Supports : fiches Eduscol sur les saynètes et les débats, programmes C2 C3

En classe : démarches d'enseignement

Cycle 1

- La littérature de jeunesse : vers le débat philo
- Charte et gestes professionnels

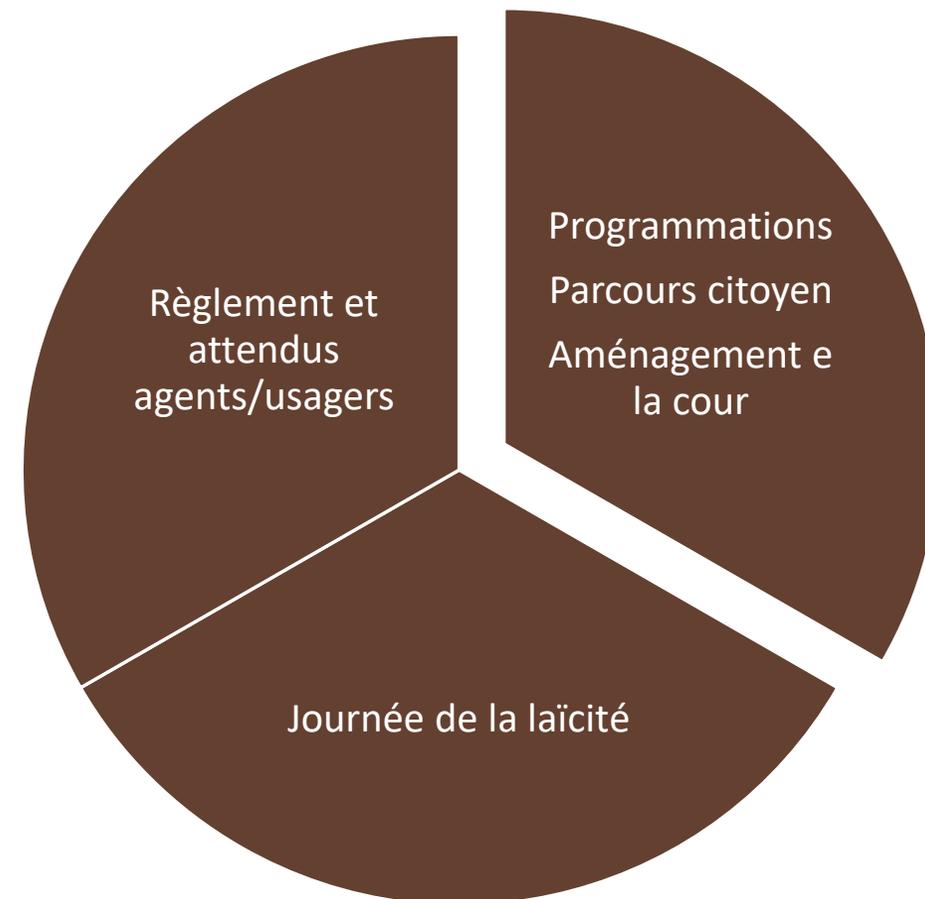
Cycle 2

- Saynètes : vivre les articles de la charte
- Littérature de jeunesse : débat philo

Cycle 3

- Littérature
- Débat à visée philosophique/ débat argumenté
- Parlement des enfants/ actions citoyennes

Dans l'école : actions



Une aide à la programmation

AIDE A LA PROGRAMMATION "CHARTRE DE LA LAICITE A L'ECOLE"			Cycle 1			Cycle 2			Cycle 3		
Les 15 articles de la charte	Formulation simplifiée <small>(exercice accessible à partir de)</small>	Formulation (charte expliquée aux enfants)	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Sixième
DECOUVRIR L'OBJET CHARTRE											
Article premier - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.	La France est une République laïque et démocratique. Elle assure l'égalité devant la loi et respecte les croyances de tout le monde.	La France considère tous ses habitants de la même façon, où qu'ils vivent sur son territoire. Elle respecte ce à quoi ils croient, leurs idées et leurs religions.									
Article 2 - La République laïque organise la séparation des religions et de l'Etat. L'Etat est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'Etat.	L'Etat est neutre, cela signifie qu'il est séparé de toute conviction religieuse ou spirituelle.	La France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.									
Article 3 - La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.	La laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire. Chacun peut s'exprimer librement dans le respect de l'autre.	En France, les habitants peuvent exprimer librement leurs idées, mais toujours dans le respect de celle des autres et de la Loi.									
Article 4 - La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.	La laïcité concilie la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle a le souci de l'intérêt général et du vivre ensemble.	Ce respect permet à toutes celles et ceux qui habitent en France de vivre en paix les uns avec les autres.									
Article 5 - La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.	La République assure le respect de tous les principes énoncés dans cette Charte, au sein des établissements scolaires.	La République française veille à l'application de ces principes dans toutes les écoles.									
Article 6 - La laïcité de l'École offre aux élèves les											

Et après ?

Mutualisation des synthèses d'atelier : envoi par mail

Temps 3 : selon votre organisation

→ convocation fictive éditée au samedi 18 mars ? Pour comptabiliser les heures

Plusieurs options:

Travail en équipe d'école, de cycle ou intercycle : enseignement et protocole en cas d'atteinte aux valeurs de la république/ parcours citoyen